



**LA RECTRICE DE REGION ACADEMIQUE DE GUADELOUPE
RECTRICE D'ACADEMIE,
CHANCELIERE DES UNIVERSITES,
DIRECTRICE ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION
NATIONALE**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2011 modifié portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;

Vu la circulaire du 5 janvier 2018 relative à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique de l'Etat ;

Vu la circulaire n° 2018-097 du 29 août 2018 relative à l'organisation des élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre 2018 ;

Vu la proclamation des résultats des élections professionnelles qui se sont tenues du 29 novembre 2018 au 06 décembre 2018 ;

Considérant la désignation des représentants des personnels par les organisations professionnelles représentatives

Vu l'arrêté de composition du comité technique académique en date du 20 décembre 2018.

- A R R E T E -

Article 1 : L'arrêté rectoral en date du 18 décembre 2018 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique est modifié comme suit :

Sont nommés en qualité de Représentants de l'Administration

Mme Christine GANGLOFF-ZIEGLER, Rectrice d'Académie, Président ou son représentant
Mme Frédérique MICHAUX, Secrétaire général adjoint, Directrice des Relations et des Ressources Humaines,

Article 2 : Sont désignés personnalités qualifiées

M. Sébastien HASSAN-DIB, Inspecteur Santé et Sécurité au travail
Mme Francine BON, Conseillère académique de prévention
Le Médecin de prévention

Lors de chaque réunion du comité, la Rectrice d'Académie, Président est assisté, en tant que besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et intéressés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité.

Article 3 : Sont nommés en qualité de représentants du personnel :
7 membres titulaires et 7 membres suppléants.

Sur proposition de la FSU : 3 sièges

Membres titulaires

Mme Karine FRONTEAU, Ecole Elémentaire M. Chovino, Petit-Bourg
M. Alex BISSAINTE, Collège de Gourdeliane, Baie-Mahault
Mme Maryse CAMPRASSE, LGT Félix Proto, Les Abymes,

Membres suppléants

M. Tony PIOCHE, Ecole Primaire Dothémare, Les Abymes,
Mme Agnès RAMIER, Collège A. Isaac, Les Abymes.
M. Jean-Paul GUEMISE, INSPE de Guadeloupe, Pointe à Pitre.

Sur proposition du SPEG : 2 sièges

Membres titulaires

M. Jimmy OTTO, LP Nord Grande Terre, Port-Louis
M. Joseph RECULARD, E.E.P.U Bourg 2, Bouillante.

Membres suppléants

M. Hughes KIMBOO, LPO Charles COEFFIN, Baie-Mahault
M. Georges (Arnaud) CLAVIER, Ecole Maternelle A. Beuze, Capesterre Belle Eau.

Sur proposition de l'UNSA-EDUCATION : 2 sièges

Membres titulaires

M. Gustave BYRAM, Collège Joseph PITAT, Basse-Terre
Mme Gaëtane CERIAC, LPO Chevalier de St Georges, Les Abymes.

Membres suppléants

Mme GUERRIER.Fabienne, Ecole élémentaire.Sainte Geneviève de Gros-Cap Petit-Canal
M. Marius MELYON, Rectorat, DIFOR.

Article 4: Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 30 août 2021.
Les autres dispositions de l'arrêté en date du 28 août 2020 demeurent inchangées.

Article 5 : Le Secrétaire Général de l'académie de Guadeloupe est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Les Abymes, le 12 Octobre 2021



Pour la Rectrice et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe
Directrice des Relations et des Ressources Humaines

Frédérique MICHAUX